

### Comment « acheter » de l'open source



22 novembre 2023



## Présentation

Philippe SCOFFONI - Président PLOSS-RA





Ploss-RA réunit les entrepreneurs du Logiciel Libre et Open Source pour favoriser la « coopétition », développer, structurer et solidifier un écosystème dynamique.

L'association s'est formée pour accompagner la forte croissance du secteur Logiciel Libre et Open Source.



- 35 entreprises (#ENL) « pure player » dans TOUS les domaines du numérique
- Actions régionales, Campus du Libre, RPLL, etc...
- Actions collectives régionales : mutualisation des efforts pour faire croître le business
- Être force de propositions pour les collectivités, administrations, universités



#### RENCONTRES PROFESSIONNELLES DU LOGICIEL LIBRE

- Événement professionnel organisé par PLOSS RA
- 10 juin à la Métropole de Lyon
- Informations sur http://www.rpll.fr/





# Conseil National du Logiciel Libre



https://cnll.fr/



https://www.opensourceexperience.com/

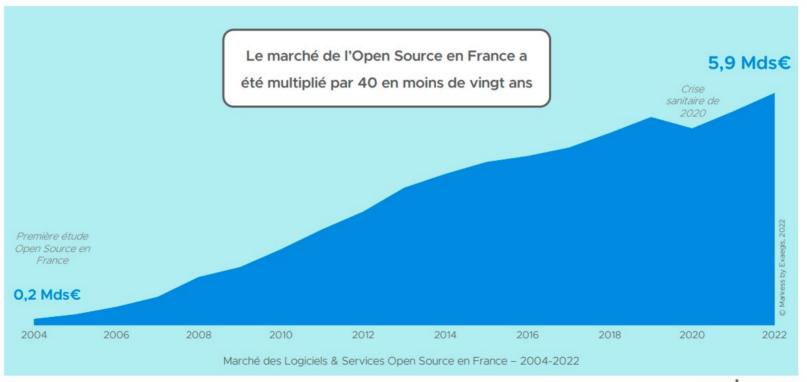




https://annuaire.cnll.fr/

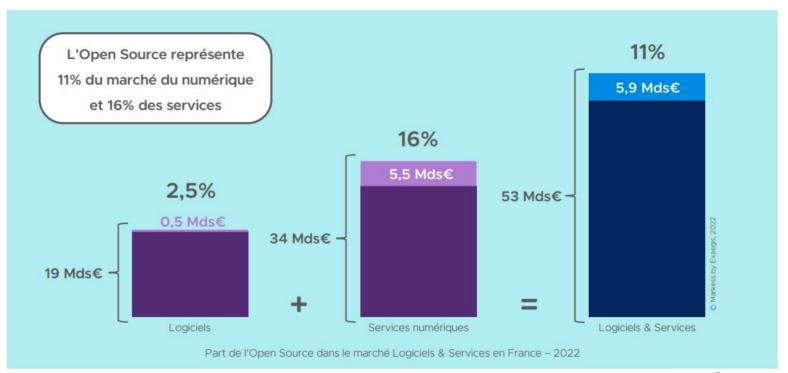


#### Une montée en puissance historique



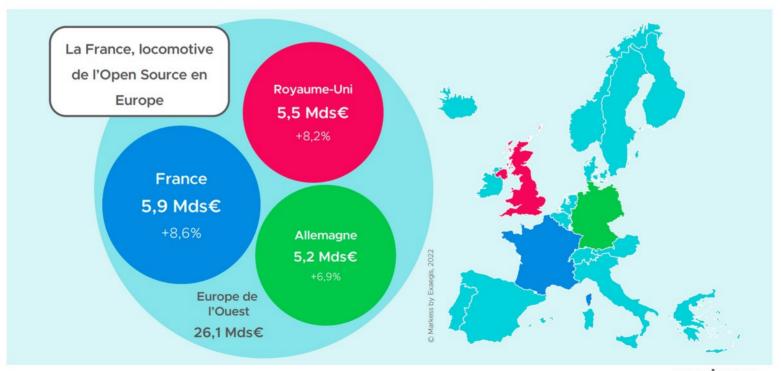


#### L'Open Source en France en 2022





#### Le marché Open Source en Europe en 2022 (vs 2021)





## Droit d'auteur en France

Le droit d'auteur est fondé sur les textes contenus dans le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI), qui est accessible sur http://www.legifrance.gouv.fr.

## Un droit de propriété exclusif, et automatique

Art. L111-1:

L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette oeuvre,

du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.



### Deux facettes

#### **Droit moral**

L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son oeuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. (Art. L121-1)

### **Droit patrimonial**

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. (Art. L122-4)



## Les logiciels relèvent de ce droit...

#### Art. L112-2:

Sont considérés notamment comme oeuvres de l'esprit au sens du présent code :

. . .

13 Les logiciels, y compris le matériel de conception préparatoire ;

. . .

Donc, il y a bien un droit moral et un droit patrimonial sur le logiciel, comme sur tout autre œuvre de l'esprit.



# Licence logiciel

Ce qu'on appelle généralement licence logicielle est plus précisément un **contrat de mise à disposition de logiciels**.

contrat : accord privé entre des parties mise à disposition : il ne s'agit pas d'une "vente" ou "cession de droits", mais une simple "mise à disposition" dans des conditions précisées par le contrat lui même. Ces conditions sont limitées seulement par l'accord des parties et par le droit national applicable.



### Limites des contrats « propriétaires »

- Interdiction de la copie (dans la limite du droit qui autorise une sauvegarde)
- des limitations d'usage (nombre de processeurs, machine, utilisateurs simultanés, etc.)
- l'interdiction de la décompilation



## Licences de logiciels libres

#### Définition de la FSF

- la liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages;
- la liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à ses besoins ;
- la liberté de redistribuer des copies du programme (ce qui implique la possibilité aussi bien de donner que de vendre des copies);
- la liberté d'améliorer le programme et de distribuer ces améliorations au public, pour en faire profiter toute la communauté.



## Licences Open source

Définition de l'OSI (dérivées du projet Debian)

- 1. la redistribution libre
- 2. le code-source
- 3. les œuvres dérivés
- 4. l'intégrité du code source de l'auteur
- 5. la non-discrimination contre des personnes ou groupes
- 6. la non-discrimination contre des champs d'application
- 7. la distribution de licence
- 8. la licence ne doit pas être spécifique à un produit
- 9. la licence ne doit pas restreindre d'autre logiciels
- 10. la licence doit être neutre sur le plan technologique

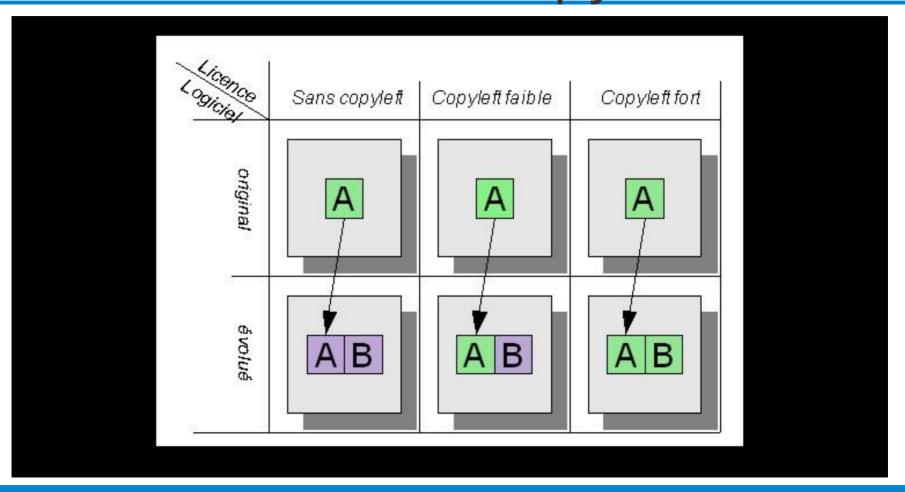


## Notion de « copyleft »

- Copyleft fort
  - Licence initiale s'impose sur tout
  - Licence contaminante
- Copyleft faible
  - Licence initiale reste, les ajouts peuvent avoir d'autres licences
- Sans Copyleft
  - Licence initiale ne s'impose pas
  - Les dérivés peuvent avoir n'importe quelle licence



## Notion de « copyleft »





### Quelques licences

- GNU GPL, pour GNU General Public License, en français Licence publique générale GNU
- Licence Art Libre
- AGPL (pour les logiciels « web »)
- Apache 2.0
- BSD



## Naissance de l'économie du Libre

- Logiciel propriétaire : se fonde sur la "rareté" artificielle des copies d'un logiciel...
- logiciel libre : supprime la "rareté" des copies, et révèle les autres ressources "rares"

### → Modèle de Services



# Les acteurs économiques

- Sociétés de services
- Éditeurs
- Mais aussi les utilisateurs et les communautés!



### Les communautés industrielles

### Communauté d'entreprises

- Économie d'échelle
- Mutualisation R&D
- Pas de phénomène de réinvention de la roue









### Je paie quoi ?

- Des prestations d'installation, de formation, d'adaptation
- Du support
- De l'hébergement
- Des contributions
- → Du service

mais parfois des droits d'usage (version entreprise)



# Communautaire / Entreprise

- Communautaire = 100 % open source/libre sans support
- Entreprise = définition variable selon les éditeurs
  - 100 % open source/libre + support
  - xx % open source/libre + extension(s) non open source/libre + support
  - 0% open source et libre + support



### Comment choisir

Ce sont des logiciels, le **critères habituels** restent valables

- Il doit répondre à votre besoin!
- 2) Références du prestataire
- 3) Quel est le support proposé
- 4) Prix / Retour sur investissement / Coût de possession de la solution

#### Les points spécifiques

- 5) Je me renseigne pour savoir qui est derrière le logiciel proposé (communauté, entreprise...)
- 6) Quelles sont les compétences du prestataire sur le logiciel. Participe-t-il à son développement ?
- 7) Exiger que les corrections/améliorations soient reversées
- 8) Clause de réversibilité : code source + données



## Merci de votre attention Des questions ?